

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 juin 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième session

**Lettre datée du 27 juin 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part de ce qui suit :

Les 13 et 14 juin 2001, les forces d'occupation israéliennes ont volontairement allumé des incendies qui ont détruit de larges zones forestières ainsi que des arbres fruitiers dans le périmètre des fermes occupées de Chabaa.

En d'autres occasions, les forces d'occupation ont également incendié délibérément les broussailles dans la zone située entre le poste d'Al Abad et la colonie de Marghalyout. L'incendie a débordé sur le territoire libanais sans que les soldats israéliens n'interviennent.

Ces incendies, qui sont certainement appelés à se répéter à l'avenir durant cette période de grande chaleur, sont délibérément déclenchés par les forces d'occupation qui avaient déjà pris pour habitude de mettre le feu aux broussailles, aux arbres fruitiers et aux forêts qui entourent leurs positions pour dégager leur champ de vision et pouvoir utiliser les appareils de vision nocturne dans le périmètre des fermes occupées de Chabaa et le long de la frontière libanaise, sous prétexte d'empêcher d'éventuelles infiltrations.

S'ils devaient se poursuivre, ces actes finiront par détruire totalement les forêts et le couvert végétal situés dans le périmètre des fermes occupées de Chabaa. Le Liban ne saurait renoncer à ses richesses naturelles dont la destruction est justifiée par l'occupant par des prétextes fallacieux.

Le Gouvernement libanais vous demande d'intervenir auprès de la partie israélienne pour qu'elle prenne les mesures nécessaires afin d'éviter la propagation de ces incendies et d'utiliser tous les moyens pour les circonscrire lorsqu'ils sont déclenchés dans les zones occupées, sachant que les surfaces boisées de ces zones représentent une richesse écologique de grande valeur pour le Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Sélim Tadmoury**
